

Les épizooties : aujourd'hui, hier... en 1714...

Le mot épizootie vient du grec *épi* : sur, et *zôon* : animal ; maladie épidémique qui atteint un grand nombre d'animaux. Le mot épizootie a le même sens qu'épidémie mais s'applique aux animaux. Il désigne les maladies infectieuses, contagieuses qui règnent sur tout un pays.

Nous avons connu récemment les ravages causés par la maladie de Kreuzfeld-Jacob ou "maladie de la vache folle", dérivée de la "tremblante" ovine. Les médias nous en ont abondamment instruits. Les retombées économiques ne sont pas encore expurgées de ce fléau. La dernière apparition de la fièvre aphteuse a laissé également de profondes meurtrissures au sein du cheptel bovin, caprin, ovin, porcin...

Les années 1999, 2000, 2001 et 2002 resteront dans les annales agricoles des années noires, tant pour la qualité du bétail que pour les industries annexes (lait et tous ses dérivés, matériel d'élevage etc.).

On conserve le souvenir de la tuberculose bovine qui infesta le cheptel forézien et dépeupla les étables de nos villages, la peste aviaire qui vint ravager nos poulaillers et, au début du XX^e siècle, une épizootie de morve qui décima les chevaux de trait dans les écuries du Dauphiné.

En 1965 l'élevage bovin connut une épizootie de fièvre aphteuse très vaste. Les fermes infectées devaient placarder sur la porte principale l'interdiction de sortir le bétail et les fumiers jusqu'à la guérison des animaux. J'ai connu entre 1932 et 1937 une énorme épizootie de fièvre aphteuse.

Mon père était maréchal-ferrant. A ce titre il connaissait des principes vétérinaires d'antisepsie et de prophylaxie élémentaires. Dans les villages, tous les ménages, même à l'intérieur du bourg, possédaient deux ou trois vaches, sans avoir seulement un petit jardin contigu. Malgré les contraintes et l'hygiène douteuse, l'utilisation du vinaigre, de l'eau de javel, du crésyl et de la chaux parvenait à limiter l'extension de la maladie.

Bien plus rude a été le coup porté par la brucellose ou avortement épizootique... Lorsqu'un cheptel bovin était contaminé : plus de lait, plus de veau... les vaches dépérissaient. Si, par maladresse, on entraînait en contact avec la litière en ayant une petite blessure mal soignée on risquait de prendre le virus. Chez l'homme il produit la méliococcie ou fièvre ondulante encore appelée fièvre de Malte.

Dure fut cette période où on ne connaissait pas encore les antibiotiques et les sulfamides. Le vétérinaire n'était appelé qu'en cas de force majeure. Alors les gens avaient recours à un "guérisseur" pour "lever l'avorton". Cet homme se faisait enfermer dans l'étable contaminée où il récitait des formules magiques en se livrant à des incantations. Cela pouvait-il apporter la guérison ? Mais ne vous moquez pas trop : l'humanité en proie à l'angoisse est capable de croire à n'importe quoi pourvu qu'elle soit soulagée... Regardez autour de vous, les médias nous abreuvent de magie, de sorcelleries, de gourous et de sectes qui devraient nous apporter le bonheur !...

La rage, vers la fin du XIX^e siècle laissa longtemps dans la population rurale du Forez une peur terrible des chiens errants. Ceux-ci, disait-on, poussés par une soif dévorante, longeaient les rivières et mordaient tout ce qui était vivant sur leur passage. Les troupeaux contaminés étaient condamnés à l'extermination par balles. Les cadavres étaient ensuite aspergés de chaux vive et enfouis. L'équarrissage n'existait pas. Le souvenir des beuglements désespérés des bœufs et des

vaches enfermés dans les étables était souvent évoqué par mes grands-tantes qui avaient vécu cette période tragique.

Voici quelques relations glanées dans des minutes notariales, cahiers de catholicité, livres de raison et autres qui illustrent l'année 1714 dans le Lyonnais et le Forez.

Nuelles, près de l'Arbresle

Le premier document provient du *Livre de raison d'un paysan du Lyonnais* déposé dans les archives de la Diana de Montbrison. Hugues Mayet, né le 12 octobre 1682, est cultivateur à Nuelles, près de l'Arbresle (Rhône). Il épouse Claudine Simond de Saint-Genis-les-Ollières. Son journal, tenu avec exactitude, nous fait part des intempéries, des travaux saisonniers ainsi que de l'épizootie de 1714 :

Par malheur au moy de juillet et aoust de ladite ané, il est venu une grande maladie sur les bœuf et vache, que de tout couté ils font des procesion à l'honneur de saint Roc. On a fait assemblé tout le bétail en chaque parroisse et on les a mené en la place. Les prêtre on fait de l'eau bénite et il les int toute bébit. Le 23^e julier on a fait procesion en ceste parroisse le jour de saint Roc à cette intention. Il y a des parroisse proche de Villefranche où qu'il né resté ny bœuf ny vache. Dabord quelle prenne mal elle tremble elles ont une diéré et quel remède que lon puisse faire, elle meure dans quatre ou cinq jours. Il y en a que le soir elle ne son pas malade. Le lendemain on lé trouve morte. Je prie Dieu et Monsieur saint Roc qu'il nous préserve de se facheu accident. Il y en a que de morte en ceste parroisse, le jour de la feste de saint Roc en 1714. Le 30^e dudit il nous en est mort deux. Il nous en a resté que deux. A la Toussaint il y en a eu 17 de morte à Nuelle.

L'écriture phonétique est à peu près respectée. Nous sommes en présence d'un paysan un peu instruit et bien conscient de l'évolution de ce fléau.

Feurs

Le second témoignage est celui de Jean-François Duguet, curé de Feurs de 1698 à 1724. Il a laissé des *Souvenirs* qui ont été publiés par la Diana. Voici ce qu'il écrit dans le chapitre intitulé : *Annales*.

Horrible mortalité des bestiaux depuis 2 mois dans toute la province. Elle a commencé depuis huit jours dans la parroisse de Feurs par le domaine Teloy ce 15 août 1714. Il y a trois sortes de maladies : le charbon dont les bêtes guérissent aisément, le mal sous la langue qui n'est guère plus dangereux et la lente ou diarrhée dont il n'en réchappe presque aucune. Le dimanche 18 août 1714, je bénis la nouvelle figure dorée de saint Roch donnée par le Sieur Terrade sculpteur ; elle fut portée processionnellement, en établissant les Quarante Heures pour la mortalité ou peste des bêtes à cornes.

Meylieu-Montrond

La troisième relation provient du cahier de catholicité du village de Meylieu-Montrond écrite par le curé du lieu en fin d'année 1714.

Nota : que cette année il y a eu une grande mortalité des bœufs et des vaches si grande dans la plaine du Forez qu'il n'en resta presque point et qu'on ne savait quel remède y apporter, on faisait quantité de prières, des vœux et des aumônes : pour cela les Capucins de Montbrison s'avisèrent de faire certaines eaux bénites croyant que Dieu l'apprendrait par là recommandable. Mais Dieu ne donna pas à leur eau bénite la vertu de les guérir. Les religieuses de Sainte Marie (la Visitation) de Montbrison s'avisèrent aussi de faire certains billets qu'elles donnaient à tous ceux qui en voulaient, leur disant qu'il les fallait attacher aux cornes des bœufs et des vaches, qui ne seraient pas malades et que cela les préservait mais tout cela n'y fit rien. Elles en avaient donné à leurs grangers et il ne leur resta pas un seul bœuf ni une vache. En peine de leur présomption les habits des religieux et des religieuses ne les rendent pas recommandables devant Dieu mais seulement devant les hommes. Les religieuses Augustines de la Croix-Rousse de Lyon composèrent

un remède contre ledit mal qu'elles disaient infailible auquel presque tout le monde accourait et le donnait, la somme de 7 liores moyennant, ce qui leur valut beaucoup d'argent et ne seroit de rien. Notez que ces baumes étaient faits avant qu'on écrivit ce que dessus, ainsi ce ne sont pas une radiation de ce que dessus.

Nous mesurons dans cet écrit l'immense détresse et l'ignorance de ces hommes ainsi que la ruse et l'esprit de lucre de ceux qui profitent de la crédulité des individus.

Champdieu

L'inventaire du notaire montbrisonnais Jul du 9 septembre 1714 donne une vision concrète de ce qui se passe à Champdieu à la même époque.

Ce jourd'huy dimanche neufvième septembre mil sept cent quatorze avant midy en la place publique de Chandieu, à l'issue de la première messe de paroisse le peuple assemblé sortant après le Divin seroice, par devant le notaire royal sousigné et en présence des témoins bas nommés sont comparus : Jean Chambon, Jean Jacquemond, Antoine Pacaud, Pierre Passel, Pierre Bruyère, Antoine Laurent, Benoît et Jean Lafont père et fils, Jean Griot, Antoine Favier, Pierre Durand, Pierre Jambin l'ayvé, Simon David, Baptiste Foullieuse, Louis Pacaud, Pierre Jambin le Jeune, Pierre Duclos, Jean Gorand, Pierre Piq, Mathieu Peyronin, Antoine Spéry, Pierre Guillanche, Noël Guillanche et Jean Cottier, tous laboureurs de la paroisse de Champdieu et faisant la plus grande et saine partie des manants et habitants de ladite paroisse, lesquels ont démontré que par le vouloir de Dieu il est arrivé dans ladite paroisse une telle maladie et mortalité des bestiaux bouvins qu'ils sont tous crevés à l'exception d'une sixaine de bœufs ou vaches qui restent encore en vie et qui sont en danger de mort, estant actuellement malades, en telle sorte que sans la miséricorde du Seigneur il ne restera aucune beste bouvine dans ladite paroisse. Ce qui réduit tous les habitants d'icelle à la dernière misère et hors d'estat de pouvoir cultiver leurs terres, mesme de les ensemencher l'année présente, au moyen de quoy il leur est impossible de pouvoir payer la taille et autres impositions pour l'advenir. C'est pourquoi ils abandonnent par ces présentes au Roy notre Sire soubz son bon plaisir tous les fruits et revenus de leurs biens de l'année prochaine mil sept cent quinze et autre subséquentes pour en faire et disposer par sa majesté ainsy que bon luy semblera ; au moyen duquel abandon lesdits habitants susnommés supplient très humblement sa majesté de les vouloir descharger du payement de la taille et autres impositions pour ladvenir jusques à ce qu'ils seront en estat d'avoir des bestiaux et de faire valloir leurs biens. Aux présentes est intervenu Messire Jean Montmain docteur en théologie prestre curé dudit Chandieu lequel de son gré après que lecture luy a esté faite du mot à autrui des remontrances cy dessus faites par ses habitants au sujet de la maladie et mortalité des bestiaux bouvins, a certiffié et attesté que tout ce quy a esté cy dessus dit par les habitants touchant ladite mortalité et maladie des bestiaux est véritable, dont et du tout lesd. habitants ont requis acte quy leur a été octroyé par led. notaire sousigné pour servir et valloir ce que de raison.

En présence de Pierre Plagnieu laboureur du lieu de Coureaux paroisse de Saint-Bonnet sousigné avec ledit Pacaud et lesdits Durand et Cottier, et de Jean Foullieuse laboureur du lieu de Czyrieu paroisse de Pralong tesmoins requis qui a déclaré avec les autres habitants cy dessus nommés ne scavoir signer de ce enquis et sommés et ledit Sieur Montmain curé a aussy signé adverty du controle et enregistrement.

[signé] Lafont, de Montmain curé de Chandieu, Passel, Cottier, Durand, Bruyère, Pacaud, Jul notaire

Contrôlé à Montbrison le 15 septembre 1714 [signé] Boissière

L'orthographe des documents a été respectée en partie afin de conserver l'originalité des textes.

On peut observer que la plupart des noms de famille sont encore présents dans notre région : pérennité de nos racines foréziennes.

Le culte de saint Roch est encore très vivace dans la campagne pour demander la guérison des maladies contagieuses, on peut y ajouter saint Ennemond invoqué surtout à Saint-Chamond, saint Isidore toujours représenté avec des bœufs et souvent avec une araire. C'est le patron des laboureurs. Les processions rurales des rogations, précédant le jeudi de l'Ascension, étaient bien suivies dans les campagnes.



Saint Ennemond



Statue de saint Roch (Saint-Galmier)

Bien sûr, beaucoup de nos pratiques religieuses sont entachées de superstition et utilisées à des fins mercantiles par des gens animés d'un esprit totalement opposé à l'Evangile. Il faut ajouter également que les termes de misère absolue, d'impossibilité de payer l'impôt sont un peu exagérés. Que voulez-vous, tout le monde sait bien que pour avoir un petit peu il faut demander beaucoup !...

Les diverses causes de mortalité bovine sont assez bien déterminées. Le charbon est une sorte de septicémie ou empoisonnement du sang. L'inflammation sous la langue peut avoir une ressemblance avec la fièvre aphteuse.

Quant à la réflexion du curé de Meylieu : les vêtements des religieux ne les rendent pas recommandables devant Dieu mais seulement devant les hommes, c'est bien en réalité que l'habit ne fait pas le moine. Les gens d'hier avaient un jugement simple, plein de bon sens et qui est souvent bien présent dans nos familles rurales d'aujourd'hui.

Marie Grange

(extrait de *Village de Forez* n° 95-96 d'octobre 1983)